

Legation



SUISSE.

Paris, le 15 Juillet 1871

No 1531

Reçu le 17 Juillet 1871, - 3 h. 3.

Ad. a. Fa.

9. Cérésole

Très honoré Monsieur

Je Vous confirme le télégramme que j'ai eu l'honneur de Vous adresser ce matin et dont Vous trouverez copie sous ce pli.

Quelques détails sur l'entretien que j'ai eu ce matin à 8 heures avec M. Pouyer-Quertier, Ministre des Finances, me paraissent indispensables.

J'ai fait part à celui-ci de Votre désir que les paiements soient à l'avenir faits à Berne. La règle est que le débiteur paie au domicile du créancier. Le créancier étant à Berne, la dette me paraît payable à Berne, en francs suisses. —

M. Pouyer-Quertier n'a soulevé aucune objection contre ce mode de procéder, ce qui implique

Monsieur  
Monsieur Cérésole, Conseiller Fédéral  
Chef du Département Fédéral des Finances  
à Berne



non seulement le remboursement des frais de transmission  
de Paris au Suéde, des deux millions déjà payés,  
mais encore le remboursement de la perte éventuelle  
sur le change des billets de banque français.

Le point admis, j'ai fait observer qu'il était  
dans l'intérêt de la France elle-même, de mettre  
le Département Fédéral des Finances en mesure  
de faire face aux frais causés à la Suède par l'inter-  
nement de l'armée française de l'Est, sans être obligé  
de recourir à l'emprunt. Sinon les frais de cet  
emprunt spécial tomberaient évidemment à la  
charge de la France. J'ai donc exprimé l'attente  
que des paiements prochains pourraient avoir  
lieu; et que la liquidation du compte étant très-  
avancée, j'ai déclaré pouvoir avec confiance espérer

du Gouvernement Français une prompte solution.

M<sup>r</sup> Pouyer-Quertier, dont l'accueil a été du reste, pour une première entrevue, exceptionnellement gracieux, m'a proposé alors le paiement de deux millions à la fin du mois de Juillet, et de deux millions au 15 Août, une entente ultérieure étant réservée pour le paiement du solde.

Les conditions me paraissant satisfaisantes, j'ai cru devoir les accepter immédiatement.

M<sup>r</sup> Pouyer-Quertier s'est réservé d'étudier le moyen le plus avantageux de faire passer ces valeurs en Suisse, et m'a promis de faire tous ses efforts pour faire parvenir au Département fédéral des Finances les valeurs payables en Suisse.

Veuillez agréer, très honoré Monsieur, les

assurances de ma haute considération  
le Ministre de la Confédération Suisse

Kern

*[Faint, mostly illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]*



# Telegramm N<sup>ro</sup> 255.

Schweizerische Eidgenossenschaft.

Telegraphen-Bureau  
in  
**Bern.**

BERNE PARIS 206 51 15 9 45 M =

(via )

N<sup>o</sup> ..... Aufgegeben den ..... 18 ..... um ..... Uhr ..... Minuten

(Wörter ..... ) Angekommen den ..... 18 ..... um ..... Uhr ..... Minuten



Die Telegraphen-Verwaltung übernimmt keinerlei Verantwortlichkeit in Betreff der telegraphischen Correspondenz. Dagegen wird sie alle zur Sicherung des Dienstes und zur Wahrung des Depeschengeheimnisses nothigen Massregeln ergreifen.  
L'Administration des télégraphes n'accepte aucune responsabilité à raison du service de la correspondance par la voie télégraphique. Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer l'exactitude de ce service ainsi que le secret des correspondances télégraphiques.

DEPARTEMENT FINANCES FEDERAL BERNE = AUDIENCE CHEZ POUYER QUERTIER  
A HUIT HEURES CE MATIN = IL EST D ACCORD QUE FRAIS DE TRANSMISSION  
DES DEUX MILLIONS PAYES SERONT A LA CHARGE DE LA  
FRANCE ET M A PROMIS DEUX MILLIONS FIN JUILLET ET DEUX MILLIONS  
15 AOUT 9 HEURES MATIN = KERN MINISTRE SUISSE

3 millions caisses de Cheraun  
2 millions payés  
2 id fin Juillet  
2 id 15 Aout.  
9 millions.

15/7.VII.71

*Quand votre bureau recevra le télégramme de cette dépêche de la part de la France vous en ferez l'avis à la commission qui examine le mode suivant lequel seront payés les 4 millions que il s'agit de payer et pour lequel on propose de verser les millions à la fois et à la fois.*

*P. Cellier*

Unterschrift des ausfertigenden Telegraphisten: 

Uebertelegraphirt an die Station: ..... den ..... um ..... Uhr ..... Min.

Der Telegraphist:

Légation

SUISSE.

Copie.

Le Ministre de la Conf<sup>n</sup> Suisse en France  
au  
Département Fédéral des Finances à Berne.

Dépêche Télégraphique.

Audience chez Touzer Quartier à huit heures ce matin. Il est d'accord que frais de transmission des deux millions payés seront à la charge de la France, et m'a promis deux millions fin Juillet et deux millions 15. Août.  
9 heures matin.

(sig) Kern.  
Ministre Suisse.

Pour copie conforme  
Paris le 15 Juillet 1871



Hardy